



La FAFPT, syndicat apolitique, indépendant et représentatif, continuera à vous accompagner au Conseil Départemental des Yvelines.

Depuis le 1er janvier 2021, la loi de transformation de la fonction publique a eu pour effet de recentrer les compétences des CAP sur certaines décisions défavorables aux fonctionnaires qui pourront d'ailleurs dans certains cas saisir directement l'instance.

L'autorité territoriale devant obligatoirement saisir la Commission Administrative Paritaire compétente avant de prendre une des décisions dans les situations suivantes vous pourrez, dans ces conditions, interroger vos représentant-e-s FA-FPT sur :

- Refus de titularisation ou licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire d'un fonctionnaire stagiaire ;
- Licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration ;
- Licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- Licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration d'un congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le poste qui lui est assigné ;
- En cas de double refus successifs d'une formation (la formation de perfectionnement, dispensée en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent-e et/ou la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent) ;
- Renouvellement du contrat des travailleurs handicapés dans le cas d'un agent qui, sans s'être révélé inapte, n'a pas fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes...



Celles et ceux qui connaissent la FA-FPT savent qu'elle est la seule organisation syndicale véritablement autonome et indépendante : ses actions sont uniquement guidées dans l'intérêt des agent-es de la Collectivité. Quel que soit l'employeur ou son représentant-e, la FA-FPT assiste, conseille et défend toutes les situations individuelles du personnel.



La FA-FPT c'est le progrès social pour les agents publics : les Autonomes revendentiquent une augmentation significative des ratios annuels d'avancements de grade. FA-FPT demande qu'il soit tenu compte de l'absence de quota pour le grade d'agent-es de maîtrise. Elle demande une réelle prise en compte des compétences, de l'expertise et de l'engagement professionnel des Agent-es de la Collectivité.



La FA-FPT c'est le dialogue social, la concertation et la négociation : FA-FPT milite pour la création et l'obligation d'un groupe de travail dédié aux campagnes annuelles d'avancements de grade et de promotions internes. Rendre obligatoire ces réunions en amont des décisions de l'Institution, et de la présentation du tableau d'avancements de grade.

Pour les « Autonomes » aucun-e agent-e du Département des Yvelines ne doit voir son déroulement de carrière interrompu ou ralenti sans motivation de la Collectivité.



Avec vous, la FAFPT doit rester une force syndicale incontournable dans la Collectivité : Alors, si vous vous reconnaissiez à travers nos valeurs... Entre le 1er et le 8 décembre prochain, AUCUNE VOIX ne doit manquer !



Grâce à vous et pour vous, la FA-FPT continuera à être une force syndicale active au sein de la Commission Paritaire Administrative de la catégorie C.

Entre le 1er et le 8 décembre prochain vous allez désigner vos prochains Représentant-es syndicaux.

Un seul clic suffit... FA-FPT !

Votez et faites voter la FA-FPT !



La Force Autonome... c'est la force d'être libre !

Les enjeux de demain se gagnent dès le 8 décembre



COMMISSION
ADMINISTRATIVE
PARITAIRE

CAP C
ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 8.12.2022



Autonomie & Indépendance politique



Spécialisation Fonction Publique Territoriale



Proximité et écoute des agents

POURQUOI VOTER POUR NOUS ?

Voter pour les listes FAFPT, c'est l'assurance d'être bien représenté par des délégués formés, intègres, compétents et efficaces.

La Fédération Autonome prône depuis toujours un syndicalisme différent basé sur des valeurs fondamentales comme l'autonomie et l'indépendance absolue, qu'elle soit politique, philosophique ou religieuse mais reposant aussi sur une véritable liberté de gestion, d'action et de décision pour chacun de nos syndicats locaux.

Au quotidien, la Fédération Autonome revendique un syndicalisme de proximité grâce à un maillage territorial proche des agents.

Notre priorité : améliorer le quotidien et les conditions de travail de tous les agents et défendre ceux dont les situations sont les plus précaires.

Notre organisation syndicale existe uniquement grâce aux cotisations des adhérents et ne bénéficie d'aucune subvention publique, ce qui est la garantie de notre indépendance !

En votant pour la Fédération Autonome lors des élections professionnelles du 8 Décembre 2022 vous nous permettrez d'étendre nos valeurs à l'ensemble du territoire.

Si vous aussi, vous pensez qu'un autre syndicalisme est possible, alors rejoignez-nous !

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS



La prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Des ratios d'avancement de grade à 100%



Un accès à la promotion interne sans quota



Une meilleure reconnaissance et défense des agents en matière de sécurité



Aménagement des fins de carrière en raison de la pénibilité de certains métiers

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER EN CAP ?

Les nouvelles compétences des CAP sont recentrées exclusivement sur des décisions individuelles défavorables aux fonctionnaires durant toute leur carrière. Elles sont déterminantes en matière disciplinaire et médicale avec les instances émanant de la CAP : le conseil médical et le conseil de discipline

Agents de la Fonction Publique Territoriale, la défense de votre carrière et le respect de vos droits individuels dépendent de la qualité du travail et de l'efficacité de vos représentants en CAP.

Pour un meilleur avenir professionnel votez et faites voter FA-FPT !

